

# Pour affichage et diffusion



## AVIS DE CONCOURS - SESSION 2020 - Recrutement de personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé

Bureau DEC7 - Service Inter Académique des concours non enseignants

### Concours ATSS déconcentrés

Les inscriptions aux concours suivants **sous réserve d'ouverture des recrutements lors de la session 2020 (arrêtés d'ouverture disponibles en janvier 2020)** :

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| - Adjoint administratif C2 AMIENS et LILLE     | Interne                   |
| - Adjoint administratif C2 AMIENS et LILLE     | Externe                   |
| - Adjoint administratif C1 AMIENS et LILLE     | Recrutement sans concours |
| - SAENES (*) classe normale AMIENS et LILLE    | Interne                   |
| - SAENES (*) classe normale AMIENS et LILLE    | Externe                   |
| - SAENES (*) classe supérieure AMIENS et LILLE | Externe                   |
| - SAENES (*) classe supérieure AMIENS et LILLE | Interne                   |
| - Assistant de service social AMIENS et LILLE  | Externe                   |
| - Assistant de service social AMIENS et LILLE  | Interne                   |
| - Infirmier AMIENS et LILLE                    | Concours unique           |

seront enregistrées par INTERNET sur le site :

 <http://www.education.gouv.fr/siac3>  
Sélectionnez votre académie d'origine pour Lille ou Amiens

du mardi 11 février 2020 à partir de 12 heures  
au jeudi 12 mars 2020, 17 heures, heure de Paris.

Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne peut être acceptée après le jeudi 12 mars 2020, 17 heures, heure de Paris.

**(\*) Le dossier de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ainsi que le guide d'aide à l'attention des candidats sont disponibles et téléchargeables sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique concours emplois, carrière, dès l'ouverture des inscriptions. Ils auront alors la possibilité de le renseigner sous format Word, avant de l'imprimer, ou de façon manuscrite. Attention : aucun dossier RAEP ne sera adressé aux candidats par les services chargés des inscriptions.**

Les candidats doivent impérativement se reporter au Bulletin officiel de l'Education Nationale n°28 du 11 juillet 2019 afin de prendre connaissance de la note de service n° 2019-095 du 5-7-2019 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2020.

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Il est recommandé aux candidats de veiller à respecter les dates de remise de dossier d'inscription, pièces jointes, pièces complémentaires qui leur seront communiquées sur le serveur d'inscription, sur la confirmation d'inscription et sur la liste des pièces demandées.

Par ailleurs, vous pouvez consulter ce calendrier sur le site de l'académie d'Amiens à l'adresse suivante : <http://www.ac-amiens.fr> Rubrique « recrutement ».